

# Davantage de fonds levés et d'emplois créés : la Legaltech gagne en crédibilité

*Après une année 2020 marquée par la crise, l'année 2021 a été celle de l'accélération pour la Legaltech. Avec un record historique des fonds levés par les startups du secteur mais aussi des créations d'emplois toujours plus nombreuses, la Legaltech optimise les moyens qui lui sont consacrés pour créer un cercle économique vertueux.*

Temps de lecture : minute

---

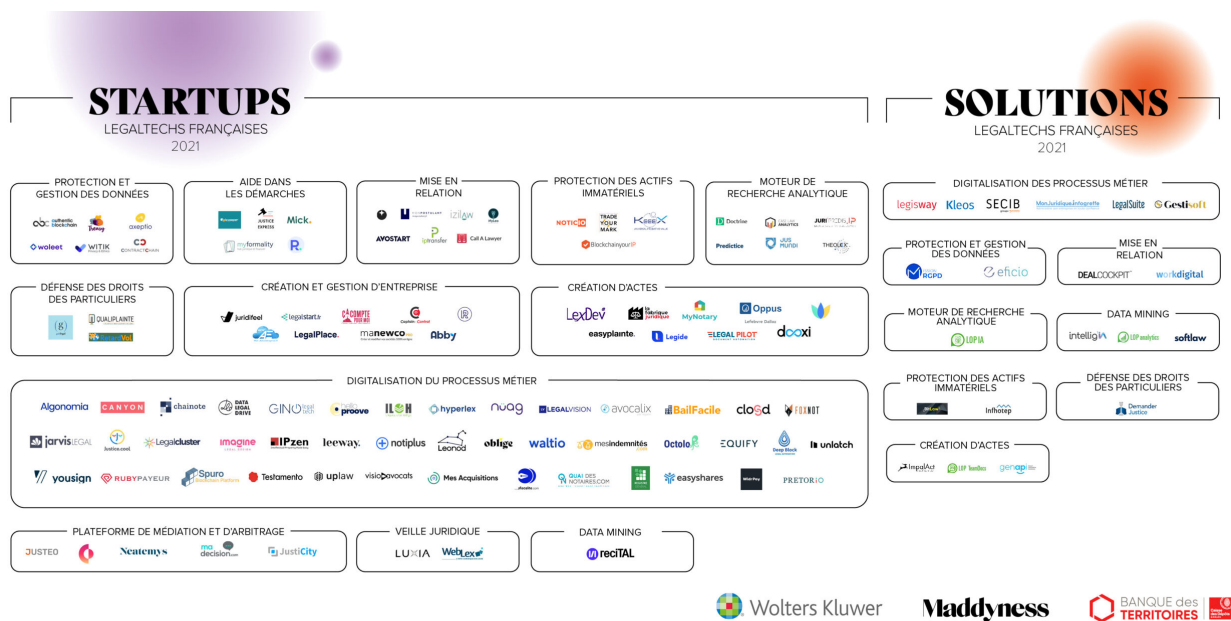
30 décembre 2021

*Article initialement publié le 6 décembre 2021*

Après une année de disette, les Legaltechs reprennent du poil de la bête ! La cinquième édition de notre Baromètre des Legaltechs françaises, réalisé en partenariat avec Wolters Kluwer et La Banque des Territoires, montre que la crise est bel et bien loin derrière les startups du secteur du droit et de la justice. Elles sont de plus en plus nombreuses, avec sept entreprises créées en 2021. La crise n'a donc pas entamé les ambitions des entrepreneurs et entrepreneuses du secteur.

Les startups dédiées à la digitalisation des processus métiers restent les plus nombreuses (40%), loin devant les plateformes de mise en relation, celles dédiées à la création et la gestion d'entreprise et celles de création d'actes, qui sont deuxièmes ex-aequo avec 9% pour chacune des verticales. Sans surprise, les entreprises constituent donc la cible privilégiée des Legaltechs : 82% des startups du secteur s'adressent à celles-ci. Une large part privilégie les TPE-PME (83% des startups qui

ciblent les entreprises), même si les ETI et les grands comptes sont eux aussi des clients fidèles (78%). Seulement un tiers des startups (33%) s'adressent aux particuliers.



[Télécharger le Baromètre des Legaltechs françaises - Tendances 2021](#)

Parmi les métiers les plus représentés dans la Legaltech, les avocats sont l'objet de toutes les attentions des entreprises du secteur : avec 63% des services qui leur sont destinés, contre seulement 27% pour les notaires et 17% pour les huissiers, ils restent la profession la plus représentée au sein des services innovants du droit. C'est suffisamment rare pour le souligner, une majorité des Legaltechs (53%) n'a jamais pivoté, c'est-à-dire changé de proposition de valeur ou de clientèle-cible. Une proportion particulièrement haute alors que les startups peinent en général à trouver un positionnement et un modèle économique pérennes.

## Une consolidation à venir

Cet alignement entre positionnement stratégique et stratégie commerciale porte ses fruits également lorsque les startups cherchent

des investisseurs. Après le trou d'air lié à la crise en 2020, la Legaltech a signé en 2021 son année la plus faste en matière d'investissements, avec 57,8 millions d'euros levés par les startups du secteur. Paradoxalement, la crise a contribué à cet état de fait. Comme le soulignait notre précédente édition du Baromètre, elle n'a eu d'impact négatif que sur le financement des startups du secteur mais elle a simultanément créé un effet accélérateur pour la commercialisation des solutions, que l'on retrouve donc dans les chiffres de cette année.

Signe que le secteur a atteint un niveau de maturité sans précédent, plus d'un tiers (37%) des entreprises disent avoir déjà reçu une offre de rachat... Les levées de fonds conséquentes réalisées par une poignée d'acteurs devraient doper la consolidation du secteur dans les années à venir. Elles ont aussi attiré l'attention de grands comptes, qui s'intéressent de près aux pépites de ce secteur ô combien stratégique et qui présentent encore des valorisations abordables pour eux. Pour autant, les entrepreneurs ne sont pas prêts à brader leur bébé : une majorité (57%) d'entre eux n'entendent a priori pas céder leur entreprise... Les acheteurs devront donc faire pleuvoir les millions pour les inciter à changer d'avis !

## Des promesses d'embauches qui se concrétisent

La capacité des Legaltechs à répondre avec précision aux besoins de leurs clients découle du profil des entrepreneurs qui choisissent de se lancer dans la Legaltech. Nombreux sont ainsi ceux qui sont experts de métier, puisque plus des trois quarts des fondateurs (77%) présentent un profil juridique. Plus de la moitié d'entre eux (53%) disposent également d'un bagage technique (école d'ingénieurs ou de code, cursus scientifique). Contrairement à d'autres secteurs de la startup nation, une minorité seulement (48%) provient de l'univers commercial (école de

commerce, cursus d'économie ou de gestion).

La Legaltech prouve ainsi que même sans expertise commerciale, les startups peuvent prospérer et... créer des emplois. Une majorité des jeunes pousses du secteur (52%) restent des petites structures de moins de 5 salariés. Mais 86% prévoient des embauches dans les mois qui viennent. Des prévisions qui se sont révélées réalistes les années précédentes, puisque les entreprises qui avaient évoqué des recrutements ont vu leur masse salariale effectivement augmenter dans les proportions indiquées.

Les startups de la Legaltech se structurent progressivement. Au point d'avoir quelques ambitions internationales, même si cela reste marginal dans le secteur. Il reste encore quelques barrières à lever afin que les startups changent durablement d'échelle, à commencer par l'environnement législatif et réglementaire jugé trop contraignant par 23% des répondants. Mais un tiers des startups ont déclaré n'avoir rencontré aucun frein. La Legaltech a donc un boulevard devant elle pour se développer.

**BAROMÈTRE 2021  
DES LEGALTECHS**

SORTIE LE 6 DÉCEMBRE

[À TÉLÉCHARGER !](#)

Wolters Kluwer | BANQUE des TERRITOIRES | Maddyness

The graphic features a purple-to-orange gradient background. On the left, the title 'BAROMÈTRE 2021 DES LEGALTECHS' is prominently displayed in white and black text, with '2021' circled. Below it, the release date 'SORTIE LE 6 DÉCEMBRE' is shown. A white button with a red border contains the text 'À TÉLÉCHARGER !'. On the right, an open book is shown, displaying pages with text and charts. At the bottom, the logos for Wolters Kluwer, Banque des Territoires, and Maddyness are visible.

[Télécharger le dossier de presse](#)

---

Article écrit par Geraldine Russell